

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION D'UN JURY**  
**LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE**

**Vu** le code de l'éducation

**Vu** le code de la santé publique

**Vu** le décret n° 2017-1691 du 13 décembre 2017 attribuant le grade de licence aux titulaires du certificat de capacité d'orthoptiste

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste

**Vu** l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé une commission chargée de l'examen des demandes de reprise d'études pour l'année universitaire 2025-2026 et d'en valider les modalités d'intégration dans le nouveau cursus de formation du certificat de capacité d'Orthoptiste.

Article 2 : Le jury est présidé par **Mme TOUITOU Valérie**, Responsable des études, PU-PH

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

**Mme BRION Frédérique**, responsable pédagogique du département d'orthoptie (Orthoptiste)

**Mme DUPAS Bénédicte**, maître de stage (Orthoptiste)

**Mme GOEMARE Isabelle**, maître de stage (Orthoptiste)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 octobre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

